



Pêches et Océans Fisheries and Oceans  
Canada Canada

Océans et Habitat  
Région du Québec  
Gestion de l'habitat

Oceans and Habitat  
Quebec Region  
Habitat Management

Classif. sécurité / Security

Le 5 mars 2007

Par la poste et télécopieur 514 288-1185

**241**

**DB108**

Votre réf. /Your ref.

Projet d'implantation du terminal méthanier  
Rabaska et des infrastructures connexes

Notre réf./Our ref.  
9615-35-002

Monsieur Jean Trudelle  
Directeur  
Permis et affaires réglementaires  
Rabaska  
999 de Maisonneuve Ouest, bureau 1600  
Montréal (Québec) H3A 3L4

Lévis

6211-04-004

**Objet : Aménagement d'un terminal maritime méthanier, Projet Rabaska, Lévis et  
Beaumont**

---

Monsieur,

Comme vous le savez, Pêches et Océans Canada (MPO) a déterminé que le projet Rabaska causerait un impact sur l'habitat du poisson qui nécessite une autorisation en vertu du paragraphe 35(2) de la Loi sur les pêches (LP).

Nous avons appris récemment qu'il existerait une production naturelle de larves d'éperlan arc-en-ciel très importante et inattendue dans le fleuve dans le secteur de Beaumont. Cette information provient de résultats préliminaires d'une étude de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC). Ceux-ci ont été présentés à l'atelier sur la pêche commerciale du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) le 23 janvier 2007 et à la Conférence canadienne sur la recherche sur les pêches les 5 et 6 janvier 2007.

Comme l'éperlan arc-en-ciel est une espèce valorisée pour la pêche et que la population de la rive sud de l'estuaire du Saint-Laurent se trouve aujourd'hui en situation très précaire (elle a d'ailleurs reçu en mars 2005 le statut de population vulnérable en vertu de la Loi québécoise sur les espèces menacées ou vulnérables), nous estimons important d'en savoir davantage sur la localisation et l'importance d'une possible frayère à éperlan dans le secteur projeté pour la construction du terminal méthanier. Cette information serait importante pour la poursuite de notre analyse des effets sur l'habitat du poisson.

Par conséquent, nous vous demandons de nous fournir une évaluation des effets du projet sur une possible frayère à éperlan dans le secteur projeté pour le terminal, laquelle tiendra compte de la nouvelle information mentionnée ci-dessus. Cette évaluation devrait prendre

.../2

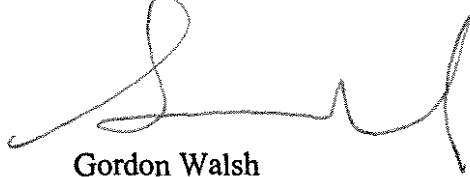
**Canada**

Institut Maurice-Lamontagne / Maurice Lamontagne Institute  
850, route de la Mer, Mont-Joli (Québec) G5H 3Z4  
Tél.: (418) 775-0726, téléc.: (418) 775-0658, WalshG@dfo-mpo.gc.ca

la forme d'une étude sur le terrain qui aurait lieu ce printemps (fin avril à mai) et qui comprendrait la pose de collecteurs d'œufs et l'échantillonnage de larves d'éperlan.

Les experts du MRNF, du MPO et de l'UQAC ont confirmé leur disponibilité pour participer à la planification de cette étude. Pour de plus amples informations sur la présente ou pour discuter des prochaines étapes, n'hésitez pas à communiquer directement avec nous en vous adressant à monsieur Claude Brassard par téléphone au 418-775-0652, par télécopieur au 418-775-0658 ou par courriel à l'adresse BrassardC@dfo-mpo.gc.ca.

Veillez agréer, Monsieur Trudelle, l'expression de mes sentiments distingués.



Gordon Walsh  
Directeur, Gestion de l'habitat du poisson

c.c. Monsieur Guy Boucher, MRNF  
Monsieur Gilles Brunet, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et  
des Parcs  
Madame Annie Déziel, Agence canadienne d'évaluation environnementale  
Madame Maryse Lemire, MPO  
Madame Josée Primeau, coordonnatrice du secrétariat de la commission d'examen  
conjoint